

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Province de Québec
Municipalité de Hope Town
MRC de Bonaventure

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance ordinaire ce 7 décembre 2020 à huis clos à dix-neuf heures.

Sont présents à cette réunion :

Larry Dow
Margaret Hackett
Salomon Grenier
Elizabeth Thériault
Lida Francoeur

Tous formant quorum, sous la présidence de Linda MacWhirter, mairesse.

Assistent également à la séance: Sylvie Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

178-2020

RÉUNION EN HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1272-2020 du 2 décembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-097, daté du 1^{er} décembre 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

Adoptée

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

179-2020

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

180-2020

LECTURE, ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX DU 2, 10, 19 ET 30 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes du 2, 10, 19 et 30 novembre 2020 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

181-2020

COMPTES

Il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyé par Salomon Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes au montant de \$25 635.92 pour le mois de novembre 2020 soient acceptés et que la directrice générale est autorisée à les payer.

Je soussignée, Sylvie Francoeur, directrice générale, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation.

Sylvie Francoeur, directrice générale

Adoptée

182-2020

ANCIEN EMPLOYÉ SAISONNIER HIVERNAL

Notre employé habituel ne reviendra pas cet hiver pour faire la glace et l'entretenir pour les activités de patinage.

Adoptée

183-2020

DOSSIERS DE VENTES POUR TAXES

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 1023 du code municipal, la directrice générale est tenue de préparer la liste des arriérés de taxes pour la présenter au Conseil en vue de la vente des immeubles à la MRC prévue pour le 22 janvier 2021.

IL EST PROPOSÉ par Lida Francoeur, appuyé par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil autorise la directrice générale à faire parvenir cette liste pour la vente des immeubles pour le non-paiement des taxes.

Adoptée

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

184-2020

REDDITION DE COMPTES DE RIRL-2018-888 POUR RÉFECTION DE LA ROUTE DU VIEUX-MOULIN

Il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyé par Larry Dow que le conseil de la municipalité de Hope Town entérine le rapport final concernant le programme RIRL-2018-888 pour la réfection de la route du Vieux-Moulins déposé par la directrice générale, Sylvie Francoeur, et acheminé au Ministère des Transports du Québec.

Adoptée

185-2020

CALENDRIER DES SÉANCES 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec (ou 319 de la loi les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Salomon Grenier, appuyé par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2021**, qui se tiendront le premier lundi de chaque mois (avec l'exception du mois de janvier, avril et septembre (2^e lundi) et novembre (3^e lundi, cause élection) et qui débiteront à **19h00** :

- 11 janvier	- 1 février	- 1 mars	- 12 avril
- 3 mai	- 7 juin	- 5 juillet	- 2 août
- 13 septembre	- 4 octobre	- 15 novembre	- 6 décembre

Adoptée

186-2020

CONTRAT INTERMUNICIPAL DE COLLECTE DE DÉCHETS SOLIDES 2021-2022

Considérant l'ouverture des soumissions de la collecte de déchets solides 2021-2022 de Exploitations Jaffa Inc au montant \$70 028.00 plus taxes et de Bouffard Sanitaires Inc au montant de \$78 606.84 plus taxes;

Il a été proposé par Lida Francoeur, appuyé par Larry Dow et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte la soumission de Exploitations Jaffa Inc.

Adoptée

187-2020

PERMISSION POUR VOIRIE 2021

Attendu que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Attendu que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

Attendu que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu que la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

Il est proposé par Salomon Grenier que la municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2021, et qu'elle autorise Sylvie Francoeur à signer les permis.

Adoptée

188-2020

PAERRL 2020

MAMH– programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) - Attestation des travaux.

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 61 048 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

CONSIDÉRANT que suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

CONSIDÉRANT que la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Hope Town vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Lida Francoeur, **APPUYÉ** par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité d'attester le bilan présenté par la secrétaire trésorière au montant de 61 048\$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2020 sur des routes locales de niveau 1 et 2 conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

189-2020

PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ 2021

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

(MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia)
(Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

Il est proposé par Margaret Hackett, appuyé par Larry Dow et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Hope Town, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la municipalité de Hope Town, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2020 par une contribution financière de 780.00\$.

Adoptée

190-2020

RÉMUNERATION DES ÉLUS, DU MAIRE ET DES EMPLOYÉS

Il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyé par Salomon Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité suit l'indice des prix à la consommation (IPC) pour l'augmentation des salaires pour l'année 2020 soit 1.2%.

Adoptée

191-2020

AVIS DE MOTION POUR LES TARIFICATIONS DE L'ANNÉE 2021

AVIS DE MOTION est donné par Salomon Grenier, appuyé par Lida Francoeur de la présentation des tarifications de l'année financière 2021.

Adoptée

192-2020

DÉPÔT DES TARIFICATIONS DE L'ANNÉE 2021

Il a été proposé par Lida Francoeur, appuyé par Larry Dow et appuyé par Elisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Hope Town accepte les tarifications de l'année financière 2021 le 10 décembre 2020.

Adoptée

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

193-2020

DONS

Il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Hope Town fasse les dons aux organismes suivants :

Association des personnes handicapées visuelles
De la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine : \$25.00
Ville de Paspébiac (Boîte aux lettres du Père Noël) : \$25.00

Adoptée

194-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Larry Dow que la séance soit levée, 20h30.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Linda MacWhirter
Maire

Sylvie Francoeur
Directrice générale